



# Compte-Rendu

## 2<sup>ème</sup> Commission Thématique « communication et développement du territoire »

Le 09 novembre 2021 à la Mairie de DOULLENS

### Membres présents :

**Monsieur Jean-Michel MAGNIER** : Président de la Commission Thématique communication et développement du territoire

**Monsieur Henri DEJONGHE** : Président de la CLE Authie

**Monsieur Thierry POILLET** : CA2BM et Maire de Nempont-Saint-Firmin

**Monsieur René DEGUILLAGE** : UFC « Que Choisir »

**Monsieur Christophe HEMAR** : Comité Régional Canoë Kayak des Hauts-de-France

**Monsieur Daniel TROLLE** : GDEAM

**Monsieur Edouard COACHE** : Association « Moulins au fil de nos cours d'eau »

**Monsieur Frédéric LABARRE** : DDTM de la Somme

**Monsieur Antoine FRICHOT** : animateur du SAGE Authie

### Membres excusés :

**Madame Christelle HIVER** : Vice-présidente du Conseil Départemental de la Somme et Maire de Doullens

**Madame Valérie CHERIGIE** : Directrice du Symcéa

**Monsieur Francis PETIT** : Vice-président de la CLE Authie

**Monsieur Patrick CRESTOT** : CPIE Val d'Authie et Président de la Commission Thématique Erosion, ruissellement et inondations

**Madame Annabelle MORMENTYN** : Agence de l'Eau Artois-Picardie

**Monsieur Laurent LEJEUNE** : DREAL des Hauts-de-France

---

### Ordre du jour :

- 1. Retour sur la 1<sup>ère</sup> réunion**
  - Rappel sur le SAGE Authie
  - Le travail attendu dans la commission thématique
  - Retour sur les idées proposées et sur leur mise en œuvre
- 2. Validation de l'enjeu et des objectifs**
- 3. Discussion autour de la mise en œuvre des actions proposées**

### Pièces jointes au compte rendu :

- Présentation

---

### Introduction et tour de table :

Jean-Michel MAGNIER, Président de la Commission Thématique communication et développement du territoire, introduit la séance en remerciant les membres pour leur participation et excuse les absents. Il rappelle que toutes les commissions thématiques se réunissent une deuxième fois cette année 2021 pour valider l'état des lieux. Il propose un tour de table.

## 1) Retour sur la 1<sup>ère</sup> réunion et sur les idées proposées

*Cf présentation*

### **Remarques :**

Concernant la proposition de créer un lien entre la CLE et les services urbanismes, il est remarqué qu'il ne suffit pas d'inciter mais la CLE doit être motrice de ce lien en mettant en place des outils à destination des services urbanismes. Ce sont les collectivités qui sont les plus grands leviers pour faire vivre le SAGE dans le développement du territoire.

Il est précisé que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE dans les 2 ans après son approbation. D'où l'intérêt pour les services urbanismes de se rapprocher des CLE en amont lors de l'élaboration des documents.

Il est important de bien identifier l'objectif de communiquer sur le SAGE et les messages que la CLE veut transmettre sur le territoire. Le risque d'avoir de ne pas avoir de plan de communication est en effet de rendre le SAGE seulement visible sans apporter de messages.

Il est indiqué qu'en plus du grand public, les cibles principales de communication sont les collectivités, le monde agricole mais aussi le jeune public qui constitue un relais auprès des adultes.

Un point de vigilance est cependant apporté sur la communication auprès des jeunes qui est importante pour l'avenir mais pas forcément pour le présent. Elle doit être menée en parallèle à une communication auprès des adultes.

Il est remarqué que les citoyens n'ont pas forcément conscience des problématiques de l'eau car les instances comme l'agence de l'eau à travers le SDAGE, ne sont pas situées sur le territoire. Par conséquent, il est important de rappeler aux habitants que la Commission Locale de l'Eau de l'Authie est l'organe de gestion de l'eau à l'échelle du territoire.

Il est précisé également que les meilleurs relais sur le territoire sont les membres élus dans la CLE. Il est par conséquent indispensable de communiquer auprès d'eux en priorité.

Il est rappelé que le canoë kayak peut jouer un rôle de communication du SAGE à travers ses activités. Il est précisé qu'aujourd'hui les activités sur l'Authie ne sont pas développées à cause des problèmes de navigation rencontrés. De plus, les points d'accès ne sont pas clairement identifiés. La CLE pourrait jouer un rôle auprès des mairies ou des EPCI dans l'aménagement de point d'embarquement.

Il est important également que ces activités nautiques soient bien encadrées pour ne pas faire face à des pratiques sauvages sur le fleuve, pouvant dégrader le milieu.

Il est indiqué que les personnes, par manque de sensibilisation, n'ont pas conscience de l'importance de préserver à la fois la ressource en eau mais aussi les milieux aquatiques associés. Il est important, pour changer les idées reçues ou les comportements, de leur montrer les gestes à faire et à ne pas faire.

**Propositions :**

- Produire un document à destination des collectivités et des services urbanismes sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE de l'Authie et sur la méthode pour y parvenir.
- Organiser une commission thématique avec les services urbanismes et communication des EPCI afin de présenter ce document.
- Expliquer ce que veut dire le SAGE et son rôle dans des fiches de communication à destination dans un premier temps des membres de la CLE puis à tous les élus du territoire.
- Bien identifier la CLE de l'Authie comme l'instance locale de gestion de l'eau sur le territoire.
- Ne pas oublier de définir les acronymes dans les différents documents
- Inciter les services urbanismes à aménager des points d'accès au fleuve pour la réalisation d'activités nautiques (canoë kayak, paddle...).
- Organiser des événements (expositions photos, sorties terrains...) à destination du grand public en montrant les « bons » et « mauvais » gestes qui impactent la ressource en eau ou les milieux aquatiques.

## **2) Validation de l'enjeu et des objectifs**

*Cf présentation à partir de la diapo page 10*

**Remarques :**

Il est demandé de ne pas cibler que les activités de tourisme et de loisirs dans les orientations proposées.

Il est indiqué que l'objectif principal de cette commission thématique en 2021 est d'abord de définir l'enjeu et les objectifs. A partir de cette stratégie, la commission travaillera sur les orientations et sur les dispositions (actions) qui seront affichées dans le SAGE.

Il est rappelé également que les actions doivent être définies à partir des ambitions de la CLE, affichées dans un premier temps dans les objectifs puis dans les orientations, et pas inversement.

Il est indiqué l'importance de mettre en place des actions de communication à destination du monde agricole, domaine important dans la gestion de la ressource en eau sur un bassin versant.

**Propositions :**

- Remplacer l'enjeu proposé par « Faire vivre le SAGE de l'Authie sur le territoire »
- Remplacer l'objectif 2 par « Intégrer le SAGE de l'Authie dans le développement du territoire »
- Fixer d'abord les orientations puis les dispositions/actions dans un second temps
- Remplacer l'orientation proposée « créer un lien entre le SAGE et les activités de tourisme et de loisirs » par « intégrer les enjeux du SAGE de l'Authie dans le développement des activités du territoire »
- Remplacer l'orientation « créer un lien entre le SAGE et les services urbanismes par « intégrer les enjeux du SAGE de l'Authie dans les documents d'urbanisme »
- Définir une disposition ou action à destination des agriculteurs

**L'enjeu et les objectifs qui seront présentés en commission permanente le 15 décembre et soumis à validation en CLE le 3 février 2022 sont :**

## **Enjeu = Faire vivre le SAGE de l'Authie sur le territoire**

### **Objectif 1 = Développer la connaissance du SAGE de l'Authie et de la CLE sur le territoire**

*Exemple d'orientations :*

- *Mettre en place des actions de sensibilisation sur les enjeux et les problématiques liés à l'eau*
- *Communiquer sur l'état d'avancement et la mise en œuvre du SAGE de l'Authie*
- *Communiquer sur l'actualité de la CLE de l'Authie*

### **Objectif 2 = Intégrer le SAGE de l'Authie dans le développement du territoire**

*Exemple d'orientations :*

- *Intégrer les enjeux du SAGE de l'Authie dans les documents d'urbanisme*
- *Intégrer les enjeux du SAGE de l'Authie dans le développement des activités du territoire*

## **3) Discussion autour de la mise en œuvre d'actions en 2022**

*Cf présentation à partir de la diapo page 14*

### **Remarques :**

Il est rappelé que des actions de communication devront être mises en place en 2022, notamment après la validation de l'état des lieux, des enjeux et des objectifs du SAGE.

Il est indiqué que l'association « à petits pas » située dans le Pas-de-Calais a réalisé une maquette représentant toutes les problématiques liées à l'eau auxquelles est confronté un bassin versant.

Il est répondu que la maquette peut être un bon support d'animation dans les écoles mais en suivant un plan pédagogique bien construit et bien cadré. De plus, ce jeune public doit être ciblé selon les objectifs pédagogiques du cycle scolaire correspondant.

Il est indiqué que les animations à destination du scolaire doivent être diffusées auprès de partenaire sur le territoire afin qu'ils prennent le relais. Par exemple, une vidéo peut être tournée autour d'une maquette pédagogique et être diffusée ensuite dans différentes écoles et utilisées par les professeurs.

### **Propositions d'actions à mettre en œuvre en 2022**

- Mettre en ligne sur le site internet du SAGE une vidéo expliquant le rôle du SAGE de l'Authie et de sa CLE.
- Travailler sur un programme pédagogique en partenariat avec le rectorat à destination des écoles.
- Organiser une animation par EPCI à destination du grand public (animation autour d'une maquette, exposition photos, sorties terrain...).
- Créer un onglet privé sur le site internet à destination des membres de la CLE pour échanger ou mettre en ligne des photos.

- Rencontrer les 8 collectivités pour présenter l'état d'avancement des travaux de la CLE et du SAGE. Prendre un 1<sup>er</sup> contact avec les Directeurs Généraux des Services.
- Diffuser aux membres de la CLE et aux services communication des EPCI, une newsletter qui explique le rôle du SAGE, l'actualité de la CLE et dans une deuxième partie une présentation d'un thème du SAGE en particulier.
- Diffuser un communiqué de presse aux journaux locaux après la validation de l'état des lieux en réunion de CLE.

### Prochaines échéances et clôture de la réunion

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission thématique pour recueillir leurs éventuelles remarques et pour compléter et/ou modifier la proposition d'enjeu et des objectifs, dans un délai de deux semaines. Il sera ensuite diffusé sur le site internet du SAGE de l'Authie.

L'état des lieux pour chaque commission thématique ainsi que leur enjeu et leurs objectifs seront présentés en Commission Permanente le 15 décembre et soumis à validation en réunion CLE le 3 février.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Jean-Michel MAGNIER clôt la séance et remercie les participants.